

**Aux clients des réseaux gaz
VOénergies et Urbagaz**

Orbe, janvier 2019

Information relative à la modernisation de la grille tarifaire du gaz dès le 1^{er} janvier 2019

Madame, Monsieur, Cher Client,

Dans un marché gazier sans cesse en pleine évolution, VOénergies et Urbagaz adaptent leur tarification dès le 1^{er} janvier 2019 et s'engagent pour le développement durable. Ces nouveaux tarifs comprennent 3 paliers au lieu de 2, basés sur votre puissance souscrite et votre consommation. Ils incluent 100% de compensation des émissions de CO₂.

Est-ce que le montant de ma facture va augmenter en 2019 ?

Oui. La refonte des tarifs s'accompagne d'une augmentation du prix du gaz pour tenir compte des prix sur les marchés internationaux et de la compensation de 100% des émissions de CO₂. Toutes les tranches tarifaires sont impactées. Vos acomptes 2019 sont adaptés en conséquence.

Qu'est-ce que la compensation des émissions de CO₂ ?

Le montant de 0.25 cts/kWh perçu sert à financer des projets de compensation des émissions de CO₂. Ceci permet d'assurer que votre gaz consommé totalise un bilan carbone neutre. Les émissions de gaz à effet de serre issues de votre consommation de gaz sont compensées par la réduction de la même quantité de carbone rejeté dans l'atmosphère ailleurs sur la planète.

Des informations détaillées sont disponibles sur notre site Internet voenergies.ch. Notre service clients est également à votre disposition afin de répondre à vos questions.

Nous vous remercions de votre attention et de votre fidélité et vous adressons nos salutations les meilleures.

VOénergies et Urbagaz



Christian Tinguely
Directeur Général



Valéry Martin
Responsable Pôle Chaleur